

DÉPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BÉTHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six le huit du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Labourse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le deux juillet deux mille vingt-six, soit cinq jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie ou publiées conformément à la loi.

Présents : Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, ~~Alain COQUERELLE, Betty BEN, Johnny GLAVIEUX, Annick SAVOLDELLI, André DEBROCK, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Ludovic RYCKELYNCK, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Stéphane LOUCHART, Alain DIENI, Stéphanie HABIBOVIC, Isabelle CAZIN, Rosanna GILLET DIDIO, Dorothée HAUER, Emilie MALAQUIN, Delphine LECOCQ.~~

Absent(e)s excusé(e)s : Emilie MALAQUIN.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Alain COQUERELLE pouvoir à Isabelle VANELLE, Betty BEN pouvoir à Claudie MARTEL, Johnny GLAVIEUX pouvoir à Philippe SCAILLIEREZ, André DEBROCK pouvoir à Annick SAVOLDELLI, Frédéric DISSAUX pouvoir à Nicole CHASTENEZ, Aimé ROUSSEY pouvoir à Ludovic RYCKELYNCK, Alain DIENI pouvoir à Dorothée HAUER.

Secrétaire de séance : Stéphanie HABIBOVIC

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.311-1, L.313-1, L.332-8.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant qu'il y a lieu d'adapter le tableau des emplois pour permettre l'évolution de l'organisation des services communaux, notamment l'école de musique à la suite des inscriptions de juin 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

DE CRÉER au 1^{er} septembre 2026 les postes permanents d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe pour l'école de musique :

- Filière culturelle :

- o 1 emploi à temps non complet, à raison de 15h15 hebdomadaire ;
- o 1 emploi à temps non complet, à raison de 5h30 hebdomadaires ;
- o 1 emploi à temps non complet, à raison de 5h00 hebdomadaires ;
- o 1 emploi à temps non complet, à raison de 4h15 hebdomadaires ;
- o 1 emploi à temps non complet, à raison de 1h00 hebdomadaire.

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie B de la filière culturelle au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B

dans les conditions fixées à l'article L332-14 du code Général de la fonction publique qui devront dans ce cas justifier au minima du diplôme d'études musicales dans la spécialité.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

D'APPROUVER le tableau des emplois permanents ci-joint annexé :

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Conformément aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

La secrétaire de séance



Stéphanie HABIBOVIC

Le Maire,



Philippe SCAILLIERE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

Cadres d'emplois	Grades	Quotité de temps de travail	Nombre d'emplois	Nombre en équivalent temps plein	Nombre d'emplois pourvus	Nombre en équivalent temps plein pourvus
Filière administrative			15	14,50	7	6,50
Emploi de direction		-	-	-	-	-
	Direction générale des services	35h	1	1,00	0	0,00
Attachés territoriaux		-	-	-	-	-
	Attaché principal	35h	1	1,00	1	1,00
	Attaché	35h	1	1,00	1	1,00
Rédacteurs territoriaux						
	Rédacteur principal de 1ère classe	35h	1	1,00	0	0,00
	Rédacteur principal de 2ème classe	35h	2	2,00	1	1,00
	Rédacteur	35h	3	3,00	2	2,00
Adjoint administratifs territoriaux						
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35h	3	3,00	1	1,00
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35h00	1	1,00	0	0,00
	Adjoint administratif	35h00	1	1,00	0	0,00
	Adjoint administratif	17h30	1	0,50	1	0,50
Filière technique			17	14,96	14	12,46
Techniciens territoriaux						
	Technicien principal de 1ère classe	35h	1	1,00	1	1,00
Agents de maîtrise						
	Agent de maîtrise	35h	1	1,00	0	0,00
Adjoint techniques territoriaux						
	Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	5	5,00	4	4,00
	Adjoint technique principal de 2ème classe	35h	1	1,00	1	1,00
	Adjoint technique	35h	4	4,00	4	4,00
	Adjoint technique principal de 2ème classe	24h30	1	0,70	1	0,70

	Adjoint technique principal de 2ème classe	17h30	2	1,00	1	0,50
	Adjoint technique	23h00	1	0,66	1	0,66
	Adjoint technique	21h00	1	0,60	1	0,60
Filière médico-sociale			10	9,20	10	9,20
Sous-filière sociale		-	3	2,70	3	2,70
Educateurs territoriaux de jeunes enfants						
	Educateur de jeunes enfants de seconde classe	35h	1	1,00	1	1,00
Agents territoriaux spécialisés écoles maternelles						
	ATSEM principal de 1ère classe	35h	1	1,00	1	1,00
	ATSEM principal de 1ère classe	24h30	1	0,70	1	0,70
Sous-filière médico-sociale			7	6,50	7	6,5
Puéricultrices territoriales						
	Puéricultrice hors classe	35h	1	1,00	1	1,00
Auxiliaires de puériculture territoriaux						
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	35h	5	5,00	5	5,00
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	17h30	1	0,50	1	0,50
Filière culturelle			19	5,8625	12	3,9000
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques						
	Assistant de conservation principal de 2ème classe	35h	1	1,00	1	1,00
Assistants d'enseignement artistique principal de 2ème classe						
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	15h15	1	0,7625	0	0,0000
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	10h30	1	0,5250	1	0,5250
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	8h00	1	0,4000	1	0,4000

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2026CM41

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **10 JUIL, 2026**



ID : 062-216204800-20260708-2026CM41-DE

	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5h45	1	0,2875	1	0,2875
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5h30	1	0,2750	0	0,0000
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5h15	1	0,2625	0	0,0000
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5h00	1	0,2500	0	0,0000
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	4h30	1	0,2250	1	0,2250
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	4h15	1	0,2125	0	0,0000
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	4h00	2	0,4000	2	0,4000
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3h45	1	0,1875	1	0,1875
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3h30	1	0,1750	1	0,1750
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3h00	2	0,3000	1	0,1500
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1h00	1	0,0500	0	0,0000
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	0h30	1	0,0250	1	0,0250
Assistants d'enseignement artistique						
	Assistant d'enseignement artistique	10h30	1	0,525	1	0,525
Filière animation			5	4,04	5	4,04
Adjoints territoriaux d'animation						
	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	35h	1	1,00	1	1,00
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35h	1	1,00	1	1,00
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	26h00	1	0,74	1	0,74
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	22h45	2	1,30	2	1,30
Filière police municipale			1	1,00	1	1,00
Gardes champêtres						
	Garde champêtre chef principal	35h	1	1,00	1	1,00